

**SYNDICAT DES
MEDECINS ANESTHESISTES-REANIMATEURS
NON UNIVERSITAIRES**

<http://www.smarnu.org>

(membre de la Confédération des Praticiens Hospitaliers)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ce 10 décembre 2011

Le point sur les discussions sur le compte épargne temps.

Le SMARNU à participé, au titre de la CPH, à la réunion du 09/12/11 au ministère de la santé sur les comptes épargnes temps malgré quatre changements de programmation en l'espace d'une semaine.

Les solutions proposées sont :

- la récupération des plages dues
- la monétisation
- l'acquisition de droit à retraite

les mesures envisagées sont :

- solder les CET déjà accumulés sur une période de quatre années.
- Un plafond de cumul annuel de CET de 20 jours mais pouvant atteindre 30 jours sur dérogation.
- Les 20 premiers jours de CET cumulés par le praticien ne peuvent être que récupérés, les jours suivants pouvant faire l'objet des deux autres options au choix du praticien.
- L'établissement de soin est tenu de provisionner la valeur des CET cumulés par les praticiens.
- Suppression du délais d'expiration des CET,
- L'abolition du délais de prévenance pour récupérer les CET.

Cependant :

Devant un tarif des CET dont la valeur n'a pas évolué d'un euro depuis 2003, nous demandons **une revalorisation avec indexation sur l'inflation.**

Nous réclamons une exonération fiscale sur les CET monétisés conformément à la législation sur les heures supplémentaires.

Aucune mesure concrète n'a été proposée pour faciliter les récupérations ou aménagements. Les praticiens restent tenus par les « obligations de services » ou la « permanence des soins » dans des services en sous effectifs. Qui va les remplacer pendant leurs absences? Il est nécessaire d'assurer un remplacements suffisant du temps médical garant de la qualité du service.

Le taux de conversion en droit à retraite peut être intéressant pour les plus anciens mais reste totalement défavorable aux jeunes générations.

Les propositions actuelles, que l'on peut qualifier de mesurette, **demeurent totalement insuffisantes pour éviter l'inflation des heures de travail non payés**. Dans le contexte économique et démographique actuel la récupération des CET sans remplacement risque de s'avérer particulièrement déstructurante pour les hôpitaux.

Le SMARNU a fait en juin dernier [des propositions](#) dans lesquelles les praticiens auraient la possibilité d'effectuer des « dépannages » dans d'autres structures sur la base du volontariat sur leurs disponibilités (RTT, récupérations..).

Cette souplesse, qui répond à une véritable demande, permettrait de :

- limiter le cumul des CET et permettre à ceux qui le souhaitent d'aménager leur travail,
- remplacer plus aisément les absence à un coût moindre que l'intérim médical,
- favoriser les échange entre établissements ,
- diversifier l'expérience des praticiens tout en assurant une source de revenus complémentaire.

Pour le SMARNU
Dr ANDRIAMIFIDY Louison
président du SMARNU
mail : anlou84@yahoo.fr
tel:0662595505